

REPUBLIQUE DU SENEGAL

N°

/MFPRSP/DGFP/DGC/DENS/B10

*un peuple-Un But-Une Foi*Ministère de la Fonction publique  
et du Renouveau du Service public

mnd

**OBJET** : nomination et titularisation**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DU RENOUVEAU DU SERVICE PUBLIC,**

- VU la loi n°61-33 du 15 juin 1961 relative au statut général des fonctionnaires, modifiée ;
- VU le décret n°77-987 du 14 novembre 1977, portant statut particulier du cadre des fonctionnaires de l'enseignement, modifié ;
- VU le décret n°2017-2205 du 06 décembre 2017 abrogeant et remplaçant l'article 4 du décret n° 99-908 du 13 septembre 1999 fixant les conditions générales d'emploi et de rémunération des maîtres contractuels ;
- VU le dossier de l'intéressé,

**ARRETE :**

**Article premier.**- Les maîtres contractuels dont les noms figurent au tableau ci-dessous, titulaires du certificat d'aptitude pédagogique (CAP), session de 2013, sont nommés et titularisés, ainsi qu'il, suit dans le corps des instituteurs, hiérarchie B3, conformément aux dispositions du décret n°77-987 du 14 novembre 1977, modifié :

Prénoms et nom	Date et lieu de naissance	Grade et échelon	Date d'effet
Matar DIOP	27/01/1985 à Dakar	I. 2CL .1EC	01/10/2014
Gorgui Diamé KA	08/11/1982 à Pout	I. 2CL .1EC	01/10/2014
Fakéna MARENA	02/06/1983 à Karoumbou	I. 2CL .1EC	01/10/2014

**Article 2.** - Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

**Mariama SARR**